

Le Haras Fédéral 1898-1901

Au printemps 1895, le Département militaire fédéral est en tractation avec la Municipalité en vue d'implanter à Avenches un dépôt central de remonte des chevaux de cavalerie.

La Commune possédant des terrains au Bey obtint des promesses de vente d'une quinzaine de propriétaires du Vully et de l'Etat de Vaud et peut ainsi offrir à la Confédération les quarante hectares désirés qui se trouvent en bordure de la route de Salavaux, depuis le pont de l'Eau Noire à celui des Chasseurs jusqu'aux grèves du lac. Les experts fédéraux déclarent le terrain convenable et un projet de plans pour la construction des bâtiments et écuries pour trois cents chevaux est établi.

Vers la fin de 1897, un projet de réforme est dans l'air vu l'augmentation constante de l'effectif des chevaux au dépôt de la remonte, de même que dans ceux des étalons et des poulains.

1898 : Le Conseil d'Etat vaudois transmet à la Commune la copie d'une lettre du Département fédéral de l'agriculture datée du 3 février, disant en résumé qu'un projet d'arrêté sera soumis à l'Assemblée fédérale, d'après lequel le dépôt des étalons et celui des poulains seraient séparés de la régie des chevaux d'armée et soumis à une administration spéciale. Cette proposition ne pourra se faire que lorsque le département sera en mesure de proposer comme siège une propriété convenant à tous égards. La Confédération, ne possédant pas de bien-fonds qui pourraient entrer en ligne de compte, s'adressa aux autorités cantonales de Berne, Lucerne, Fribourg, Soleure et Vaud pour leur demander si elles seraient en mesure de faire des propositions. Le bien-fonds devrait avoir une surface d'environ cent hectares dont la moitié sinon plus de bonne terre pouvant servir de pâturage.

Le 21 février, la Municipalité propose au Département de l'agriculture, en plus des quarante hectares du Bey, d'autres terrains communaux. Le projet n'est pas accepté parce qu'il ne présente pas un seul mas.

Le 7 mars, nos autorités présentent les Longs-Prés en signalant un inconvénient car ces terres n'appartiennent pas à la Commune, mais à cent septante-trois propriétaires.

Le 25 mai, la Commission chargée d'examiner le sol s'étant déclarée satisfaite, la Municipalité invita les propriétaires à se réunir à Avenches afin d'être renseignés et obtenir des promesses de vente, précisant que la Commune jouait simplement le rôle d'intermédiaire.

Peu après, le préposé à l'Office des poursuites Eugène HERMANN (il fut Conseiller communal puis Municipal) était désigné comme mandataire de la Confédération.

Les négociations furent parfois ardues, certains propriétaires demandant un prix exagéré, d'autres refusant de vendre.

Le 3 juin, la Municipalité avertissait le Département de l'agriculture qu'à ce jour elle avait passé promesse de vente avec cent vingt-cinq propriétaires, représentant septante hectares au prix de Fr. 1.50 la perche, sauf pour deux hectares de toute première valeur qui seraient payés jusqu'à Fr.2.-. Les tractations continuent et il faudra envisager d'exproprier les récalcitrants.

Un avis du Département de l'agriculture informe la Municipalité que les Commissions des Chambres fédérales, après s'être réunies à Soleure pour examiner les différentes offres, se rendront à Avenches le 22 juin pour visiter les Longs-Prés et arriveront vers 2.00 heures par voiture.

L'inspection terminée, elles furent reçues à l'Hôtel de Ville par la Municipalité in-corpore, soit Eugène LECOULTRE, Syndic, Emile DOLEIRES, Arnold GUISAN, Gérard FORNEROD, Paul GENTIZON, Auguste MARTIN, Louis GUEISSAZ.

Un télégramme du 24 juin envoyé par le Département de l'agriculture annonce au Syndic que le Conseil des Etats avait adopté le projet sans discussion. Un second daté du 1^{er} juillet fait part de l'acceptation du Conseil National sans opposition.

Le lendemain, la Municipalité adresse au Chef du Département de l'agriculture une lettre de remerciements dans laquelle elle relate, entre autres, qu'une assemblée populaire s'est réunie spontanément hier au soir pour saluer avec enthousiasme cette nouvelle qui intéresse au plus haut degré notre contrée au point de vue de son développement.

Elle se mettra en rapport avec les trois Notaires de la Ville pour la stipulation des actes d'achat définitifs avec les propriétaires des cent hectares des Longs-Prés.

Ils se répartirent la tâche comme suit :

- **Gérard FORNEROD** : AVENCHES, taxe cadastrale
- **Alfred MONNEY** : VILLARS-LE-GRAND, DOMDIDIER, SAINT-AUBIN, LES FRIQUES, VILLAREPOS, CHANDOSSEL, ceux habitant l'étranger, taxe cadastrale
- **Arthur TREYVAUD** : CHABREY, BELLERIVE, VALLAMAND, MUR, CUDREFIN, MONTET, CHAMPMARTIN, CONSTANTINE, MONTMAGNY, DONATYRE, taxe cadastrale.

La Commune était propriétaire du lieu-dit Le Cours-du-Pont, un hectare environ. Situé au-delà du pont franchissant la Vieille Broye ou l'Erbogne. En août, le Conseil Communal autorisa la Municipalité de vendre la parcelle située à gauche de la route au prix de Fr. 1.50 la perche. Il en sera de même à la fin de l'année suivante pour celle de droite, la Confédération désirant y implanter une partie des bâtiments du Haras, mais à Fr. 3.- la perche.

1899 : Depuis la fin de l'année précédente, la Confédération désirait acheter encore un autre terrain, afin d'y créer un pâturage pour les poulains. La Municipalité proposa divers emplacements qui ne furent pas acceptés. Finalement elle offrit la propriété des Pâquis, quarante-deux hectares, deux ares, qui se composait d'une partie ouverte et louée jusqu'en 1902 à divers agriculteurs, le reste en herbe.

Cette proposition ayant été acceptée, la Confédération offrit le même prix que pour les Longs-Prés, soit Fr. 1.50 la perche, une indemnité pour les arbres sur pied estimée à Fr. 5'015.- par une Commission d'experts, la somme de Fr. 479.- représentant sa quote-part versée aux agriculteurs pour rupture de bail.

Elle s'engagea entre autres à créer un canal le long de sa propriété (l'ancien étant à moitié comblé), à charge pour la Commune, avec les subsides de la Confédération et de l'Etat de Vaud qu'elle obtiendra, de le prolonger jusqu'au lac.

Le clos d'équarrissage se trouvait près de la route de Villars-le-Grand, entre la Saugette (propriété BUACHE) et le pont sur la Vieille Broye ou Erbogne, donc à proximité du futur Dépôt fédéral des étalons et poulains. Les autorités fédérales demandèrent son déplacement et la Commune le transféra sur la rive gauche du canal de l'Eau-Noire. Comme il fallait construire un bâtiment neuf, coût Fr. 17'000.-, la Confédération versa un subside de Fr. 2'000.-.

1900-1901 : Le 23 février 1900, le Conseil fédéral nomma le Major-Vétérinaire SCHWENDIMANN Directeur du Dépôt fédéral des étalons et poulains.

Les archives ne mentionnent pas quand à débuté la construction des bâtiments sur les Longs-Prés et les Pâquis. Ils furent terminés au printemps 1901 et l'exploitation put commencer en été.

La nouvelle route entre le passage à niveau près de la gare et la Saugette, demandée par les autorités fédérales en 1898 afin d'éviter le détour par le Paon, fut ouverte à la circulation en 1901. Elle emprunte sur environ le tiers de son parcours le tracé d'un ancien chemin de dévestiture.

A la même époque une coopérative fut constituée dans le but d'édifier trois bâtiments dits Les Maisons Neuves, dont les appartements étaient à l'origine uniquement destinés aux employés du Haras.

Avenches, janvier 1988.

Yoland Gottraux, archiviste communal